

L'année 1971 et ses résultats en assurance

Gérard Parizeau

Volume 40, numéro 2, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103745ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103745ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1972). L'année 1971 et ses résultats en assurance. *Assurances*, 40(2), 97-104. <https://doi.org/10.7202/1103745ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$4.00
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

97

40^e année

Montréal, Juillet 1972

N° 2

L'année 1971 et ses résultats en assurance¹

par

GÉRARD PARIZEAU

Dans l'assurance incendie et accidents, 1971 a été pour les assureurs un exercice un peu décevant sous certains aspects et bon, sous d'autres; décevant si on le considère sous l'angle technique, mais avantageux malgré tout si l'on tient compte des bénéfices financiers et du rendement du portefeuille : heureuse contrepartie d'un marché en constante évolution qui va d'un extrême à l'autre et qui, parfois, en quelques moments d'optimisme, renverse les résultats d'un pessimisme soutenu. C'est ainsi qu'un marché des obligations, déprimé et aux réactions amorties, s'est transformé complètement en quelques mois, avec une remontée des cours et avec une brusque amélioration de la cote des actions.

1971 a été une année médiocre malgré tout, à cause d'un déficit technique pour le plus grand nombre des sociétés,

¹ Texte du discours présidentiel prononcé à la réunion annuelle de La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada.

même si certaines ont eu un bénéfice considérable. Ce qui confirme à nouveau que l'assurance est un bien curieux jeu d'équilibre instable. Lloyd's London, par exemple, a été bon perdant durant les dernière années, mais il se trouve en 1971 en tête de peloton, avec un bénéfice technique de \$7,000,000. D'autres groupes bien dirigés pourtant s'en tirent assez mal avec des déficits qui vont de \$1,000,000 à \$4,000,000. C'est la marche ordinaire un peu désordonnée, mais accentuée cette fois du côté perte, alors que, durant certains exercices, les résultats dans l'ensemble sont nettement orientés différemment. Aux dernières nouvelles, la perte technique était de \$19,000,000¹ au total, contre \$9,000,000 en 1970 et \$53,000,000 en 1969, en regard de quatre années de bénéfices techniques de 1965 à 1968.

Il est trop tôt pour prévoir les résultats de 1972 dans la province de Québec. On sait seulement que, pendant les trois premiers mois, les sinistres ont été très lourds mais que, dans l'ensemble, avril et mai (suivant l'usage) ont contribué à améliorer les choses. Dans ce métier d'assureur, les prévisions sont d'autant plus difficiles à faire que la marge de profit est mince. Elles portent, il est vrai, sur des chiffres considérables qui, à cause de cela, présentent des écarts difficilement prévisibles. Pour essayer d'établir une base de raisonnement, le Bureau d'Assurances du Canada a chargé une maison d'experts-comptables d'étudier l'assurance en fonction d'autres grandes entreprises au Canada. La conclusion a un certain caractère de généralisation, mais elle a sa place ici, je crois, comme indication d'un ordre de grandeur.

L'assurance autre que vie est une entreprise dont le capital court un risque certain. Or, si on la compare à d'autres types de sociétés, on constate que le rendement est inférieur

¹ Si l'on réunit les résultats des assurances incendie, accidents (casualty) maritime et accidents personnels.

A S S U R A N C E S

à celui qu'on obtient dans d'autres domaines. Voici comment la comparaison s'établit, au niveau de l'actif et des capitaux engagés dans diverses industries :

	Rendement en %	
	de l'actif 1965 à 1969	des capitaux engagés 1965 à 1970
Industrie minière (autre que que le fer et l'or)	16	21
Entreprises d'utilité publique	8	14
Construction	7	21
Sociétés de Crédit et de Financement	6	17
Sociétés d'assurance incendie et accidents	6	16
Sociétés bancaires	3	18

99

En partant de là, les auteurs du rapport, qui ne sont pas les premiers venus, concluent :

- a) l'industrie de l'assurance ne peut dans ces conditions financer sa propre expansion, comme le font les autres entreprises;
- b) dans l'ensemble, en tenant compte des capitaux engagés, l'industrie de l'assurance rapporte moins aux actionnaires que les autres types d'entreprises que nous avons étudiés, sauf, celles d'utilité publique.¹

On peut affirmer qu'aux chiffres on peut faire dire n'importe quoi. Il n'en reste pas moins que les travaux des experts-comptables Macdonald & Currie sont intéressants. Ils indiquent une tendance qui n'est pas celle à laquelle on s'arrête généralement dans le public. Il était bon qu'on le signale sous la signature d'une maison aussi connue pour le sérieux de ses travaux.



¹ Report to Committee on investment income, Insurance Bureau of Canada, March 1972.

L'année a été féconde en études diverses dans notre domaine. Rappelons ici les travaux de la Commission pour la révision du Code civil, qui suit son petit bonhomme de chemin sous la direction de son président, Me Paul Crépault, et, parallèlement, le Comité pour la révision des lois d'assurances. De nombreuses études ont été faites dans le passé, qui sont venues alourdir les rayons empoussiérés de l'État.

100

On pourrait mentionner, par exemple, celle de notre ami très cher, Marcel Faribault, qui vient de disparaître prématurément et celles de Me Yves Pratte et de MM. Michel Parizeau et Jacques Casgrain. Il y a bien quarante ans, j'ai moi-même exprimé le vœu, avec une certaine candeur, que l'on ait bientôt des textes nouveaux pour remplacer ceux qui, en assurance contre l'incendie, résistent au temps, à l'évolution des choses et des hommes. Cette fois, il semble qu'on attende l'été ou l'automne pour les communiquer aux usagers, qui, dans l'intervalle, font de leur mieux pour interpréter les textes actuels sans l'aide de pythonisses, de voyantes ou d'interprètes des songes.

Il y a aussi ce comité d'enquête pour l'assurance automobile dont les assureurs canadiens attendent les recommandations avec un petit pincement au cœur. Selon ce qu'elles seront et ce qu'on en fera, elles pourront être une source de consolidation et d'actes de bonne administration ou être un dur coup pour les sociétés canadiennes qui ont orienté leur production vers l'assurance automobile, ouverte à tous venants parce que les Grands, américains ou anglais, n'en voulaient qu'une part constamment restreinte et parce que certains autres assureurs la craignaient.

De son côté, le ministre des Institutions financières a annoncé comme prochaines les mesures qu'on lui demandait : plus grands pouvoirs accordés au contrôle des assurances,

dans le domaine de la tarification en particulier, surveillance plus étroite des automobilistes par le jeu de points croissants ou décroissants selon la bonne ou la mauvaise conduite de chacun, une meilleure application des lois de la circulation et, enfin, l'alimentation du Fonds d'indemnisation par d'autres sources que l'assurance. Malheureusement, dans l'intervalle, on a augmenté à huit pour cent l'intérêt sur les jugements rendus par les tribunaux à partir de la date de l'inscription de la cause et non du jugement comme dans les autres provinces. Ainsi, on aura enlevé d'une main un peu de ce qu'on donnait de l'autre. Et l'on s'étonne que les primes ne baissent pas ! Qu'on songe à ce que représente en excédent d'intérêt un arrêt qu'on attend de cinq à huit ans et dont le quantum croît dans l'intervalle. En huit ans, à intérêt simple, l'indemnité augmentera ainsi de 64 pour cent.

101

Si l'assurance incendie et automobile a ses problèmes ordinaires, l'assurance sur la vie continue son essor. Les ventes ont atteint en 1971, 22 pour cent de plus qu'en 1970. Son portefeuille a poursuivi son expansion au point de vue du rendement et de l'augmentation de la valeur. Le coût de mortalité n'est plus la source de bénéfices qu'elle a été dans le passé — loint de là — puisque les tables serrent la réalité de très près. L'assurance-vie compense par la hausse de valeur et de rendement de son portefeuille, même si la plus forte partie est versée aux assurés participants à qui la loi et la concurrence réservent la plus grosse part des bénéfices réalisés. Ceux-ci prennent la forme de « dividendes », maintenant taxés à la source. *Dividende* est comme on le sait un mot impropre, mais l'assuré l'acceptera et l'emploiera tant qu'il prendra l'aspect d'espèces sonnantes et trébuchantes, comme on disait à l'époque où la monnaie était menacée non par l'inflation, mais par l'acte du Prince. À la fin de 1971, l'assurance-vie en vigueur était de 122 milliards de dollars : montant

énorme dont les sociétés canadiennes avaient encore 70 pour cent. Il y a là un curieux renversement de la situation que l'on connaît dans l'assurance autre que vie, où sociétés anglaises et américaines conservent leurs positions : 599 millions pour les premières et 892 millions pour les secondes sur des primes totales de \$2,364,000.¹ Les groupes britanniques gardent le premier rang, avec celui de la Royal, suivi de celui de Commercial Union. Lloyd's, London, vient en quatrième place et Guardian-Royal en sixième. À eux quatre, ces assureurs ne font pas la pluie et le beau temps dans ce domaine de l'assurance, mais, en s'entendant, ils exercent l'influence dominante dans un marché où si les Canadiens ont quelque chose à dire, ce n'est ni le premier, ni le dernier mot.

Et la réassurance en 1971 ? Comme on vous le dira tout à l'heure, nous sommes un peu déçus, cette année car, dans le Québec, l'assurance incendie a eu des résultats inattendus : coups assez durs que l'assurance automobile n'a pas pu amortir suffisamment. Pour nous comme pour les autres, les résultats financiers ont compensé pour les déficits techniques, fort heureusement. Mais quelle incertitude, quelle instabilité dans ce domaine où rien n'est certain, rien n'est à peu près sûr qu'au dernier coup de minuit, le 31 décembre. Et encore, il y a ces sinistres de dernière heure ou de dernière minute qu'on apprend après le début de l'année nouvelle, quand l'euphorie de la Saint-Sylvestre est passée.



Un mot en terminant au sujet de l'assurance maritime. Le rapport Darling, présenté au gouvernement fédéral, a créé dans les milieux intéressés le même effet que le tronc d'arbre dans la mare aux grenouilles du bon Jean de La Fontaine. L'assurance maritime existe au Canada, même si elle n'a pas les mêmes assises larges et solides que l'assurance-vie et

¹ Chiffres compilés par *Canadian Insurance*, dans le numéro d'avril 1972.

l'assurance autre que vie. Lloyd's, London est encore la grande autorité, mais Lloyd's, dans ce domaine, comme dans d'autres, est apte à errer. Or, ses tarifs pour les régions infestées de glaces sont très hauts, trop élevés, infiniment trop élevés dit la Commission Darling, surtout dans les régions arctiques et sub-arctiques. Déjà dans un exemplaire de la revue *Assurances*, on a expliqué, sous la signature de deux de ses collaborateurs, messieurs Brochu et Simpson, comment il faudrait procéder pour qu'ils tiennent mieux compte du risque en jeu. La Commission Darling n'y va pas quatre chemins, si l'on me permet cette expression familière. Elle propose de nationaliser l'assurance maritime dans ces régions lointaines où la glace est le risque majeur. Menacée, l'assurance maritime canadienne proteste. Elle a créé quelque chose. Si ses tarifs sont trop hauts, ils sont inférieurs dans biens des cas à ceux de Lloyd's. Autant je crois que l'État a un rôle supplétif ou d'appoint, autant il faut qu'il s'en tienne là. L'État a eu raison de créer un fonds pour l'assurance contre le chômage : risque catastrophique, soudain, contre lequel l'initiative individuelle ne peut rien. Mais il ne doit remplacer l'initiative privée que si celle-ci est incapable de remplir sa fonction. Par un contrôle efficace il peut empêcher qu'elle n'abuse. C'est à cela qu'on doit lui demander de limiter son intervention. Si les tarifs sont trop élevés, qu'on en impose d'autres, preuves à l'appui. Mais que d'un geste brutal et inconsideré, on ne mette pas de côté une initiative individuelle qui a rendu des services ! Les intéressés ont parfaitement raison d'affirmer, comme le faisait récemment le *Board of Marine Underwriters* : « Il n'y a pas que Lloyd's dans ce domaine. Le marché d'assurance maritime canadien est une alternative. Il a la capacité d'absorption, la connaissance du métier nécessaire pour assurer les navires et leur cargaison dans les eaux canadiennes, et dans le fleuve ou le golfe Saint-Laurent ». Oui, pourvu assurément qu'on le

fasse à des tarifs et à des conditions acceptables. C'est à ce niveau que le désir de l'État et les besoins des assureurs maritimes doivent s'établir raisonnablement. Il doit être possible de s'entendre en faisant autre chose que de détruire ce qui a été réalisé à travers les années.

104 À quelque chose malheur est bon, cependant, puisque Lloyd's va bientôt se pencher sur le passé et le temps présent pour mieux ajuster son tir. Mais peut-être est-ce à cela que tendaient les auteurs du Rapport.